



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE**

**VENTE D'UN TERRAIN AU MONTS HAVARD
CONFIRMATION DCM 92-2016 – n° 118/2016**

Date de la convocation : 31/08/2016 Date d’Affichage : 14/09/16 au 06/10/16 Date Notification : 14/09/16
Nombre de membres : * en exercice : 37 * Présents : 27 * Votants : 34

Séance ordinaire du 12 septembre 2016
L’an deux mil seize le douze septembre à 20 h 30

Les Membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Philippe LEMAÎTRE, Maire de la C.N VILLEDIEU-LES-POELES–ROUFFIGNY.

Etaient présents (P) – Absents (A) – Excusés® – Représentés®

Philippe LEMAÎTRE	P	Emile CONSTANT	P	Christine LUCAS DZEN	P	Martine VILLAIN	R	Elodie PROD’HOMME	P
M-Odile LAURANSON	P	Christian METTE	P	Monique GUERIN	P	Stéphane VILLESPEA	P	Jean-Marc LEMAÎTRE	R
Frédéric LEMONNIER	P	Nicole GRENTE	P	Catherine AFFICHARD	P	Chantal MARTINE	P	Gaston LAMY	A
A-Marie LAUNER-COSIALLS	R	Jean LUCAS	P	Damien PELOSO	P	Sylvain COSSE	P	Patricia MARIE	R
Francis LANGELIER	P	Sophie DALISSON	P	Myriam BARBE	R	Jocelyne CONSTANT	P	Sarah PIHAN	P
Christophe DELAUNAY	P	Jacques LEMONCHOIS	P	Michel BELLEE	R	Guy ARTHUR	P	Claudine GARNIER	P
Véronique BOURDIN	P	Agnès LETERRIER	A	Martine LEMOINE	P	Edith LENORMAND	A		
Thierry POIRIER	R	Patrick TURPIN	P	Daniel MACE	P				

AVAIENT DONNE POUVOIR : *Mme BARBE par Mme DALISSON*
Mr BELLEE par Mr MACE
Mme LAUNER-COSIALLS par Mme LAURANSON,
Mr LEMAÎTRE Jean-Marc par Mme CONSTANT,
Mme MARIE par Mr ARTHUR,
Mr POIRIER par Mr LEMAÎTRE,
Mme VILLAIN par Mme LEMOINE.

ABSENTS : *Mr LAMY, Mme LENORMAND, Mme LETERRIER.*

**VENTE D'UN TERRAIN AUX MONTS HAVARD
CONFIRMATION DCM 92-2016 – n° 118/2016**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 20 juin 2016, le Conseil municipal l'autorisait « à céder aux époux Grienenberger le bâtiment mitoyen cadastré section A.D situé aux Monts Havards pour une contenance à délimiter par géomètre expert d'environ 450 m2 au prix de 29 000 € comprenant 5 000 € de frais de négociation à la charge du vendeur.

Or, le mercredi 20 juillet 2016, lors de la réalisation du bornage avec le géomètre, la surface correspondant au plan de découpage envisagé était de 570 m2 et non pas de 450 m2.

C'est pourquoi, il demande de bien vouloir confirmer la délibération n° 92/2016 en corrigeant cette erreur matérielle.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, (34)*

AUTORISE Mr le Maire ou la 1^{ère} Adjointe à confirmer la délibération n° 92/2016 en corrigeant l'erreur matérielle de la surface exacte du terrain, soit 570 m2.

AUTORISE Mr le Maire ou la 1^{ère} Adjointe à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de cette affaire,

AR-Préfecture de Saint Lo

Acte certifié exécutoire

050-200054732-20160912-20160912118-AU

Réception par le Préfet : 13-09-2016

Publication le : 13-09-2016



Le Maire,

Philippe LEMAÎTRE